Municipalité de Saint-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 943-2022

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, le Règlement no 943-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier certains usages dans la zone 101I et pour ajouter des normes spéciales concernant certains usages liés au cannabis : plantation, transformation, vente, distribution et entreposage.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 12 octobre 2022.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 octobre 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 20 octobre 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 octobre 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

S'UNIR POUR RÉUSSIR !